A vibrant, multi-colored brushstroke in shades of purple, pink, red, orange, yellow, and green, sweeping across the left side of the page.

# RÉUNION D'INFORMATION NOUVEAUX PARENTS D'ÉLÈVES

Ecole élémentaire Jean GIONO  
La Crau

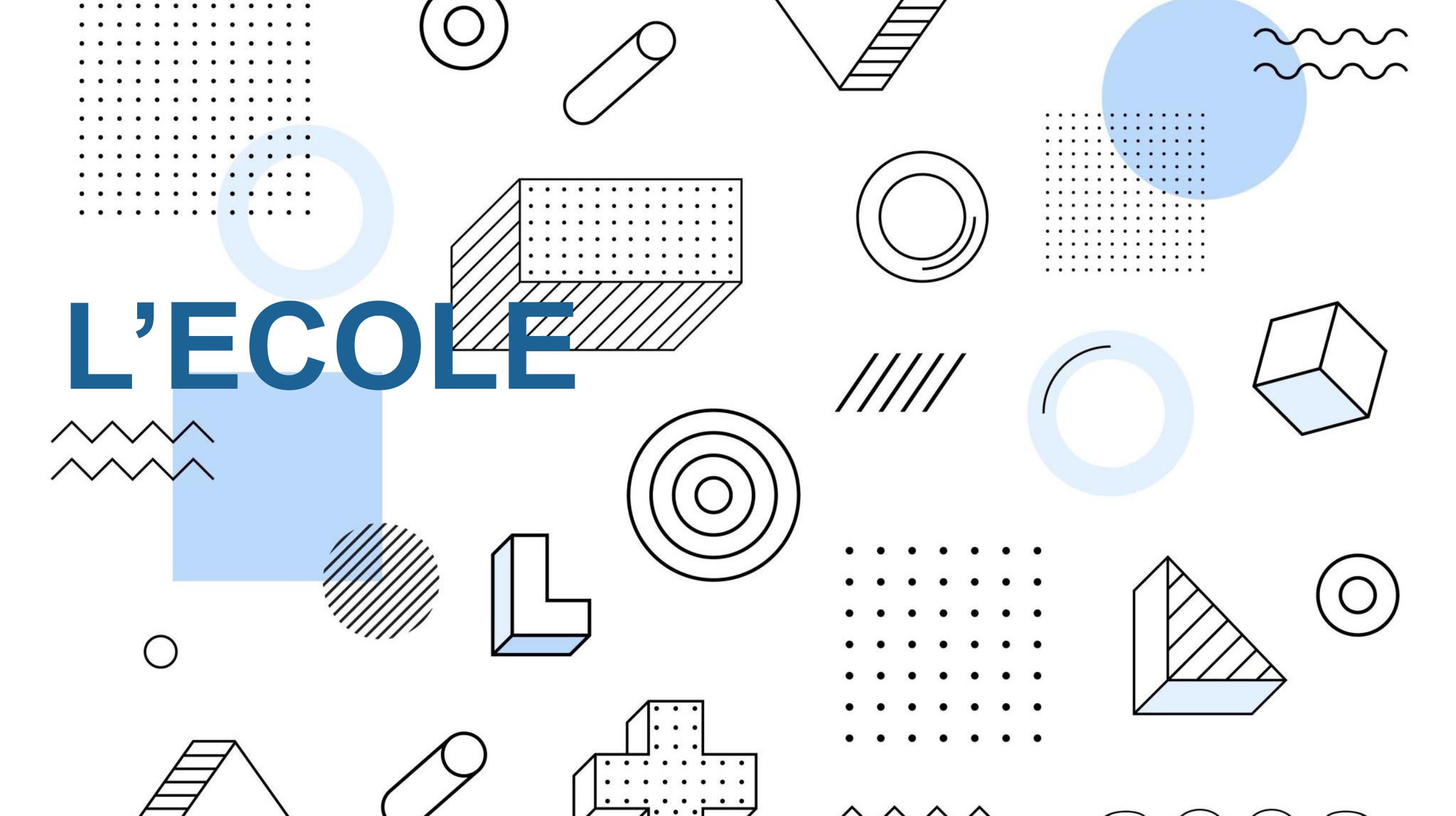
# LES 3 INSTANCES QUI VONT S'OCCUPER DE VOS ENFANTS TOUT AU LONG DE LA JOURNEE

- **LE PERISCOLAIRE :** (JIS) il accueille vos enfants de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h30 au sein de l'école, le cadre juridique est différent de celui de l'école.
- **LA COMMUNE :** elle gère la cantine; elle est responsable du temps entre 11h30 et 13h20, le cadre juridique est différent de celui de l'école.

**Pour ces 2 services UNE INSCRIPTION est nécessaire**

- **L'ECOLE :** elle accueille vos enfants de 8h20 à 11h30 et de 13h20 à 16h30 dans le cadre de **l'OBLIGATION SCOLAIRE.**

# L'ECOLE



# HORAIRES DE L'ECOLE

- **Matin**, ouverture des portes 8h20 / fermeture 8h30
  - En cas de retards réguliers, personne ne viendra ouvrir à votre enfant, il pourra revenir à l'école
    - à 10h (récréation du matin), dans ce cas, si votre enfant mange à la cantine il est impératif de le signaler à son enseignant (blog classe) ET à la directrice (mail ou message vocal) avant 9h pour que son repas soit compté et qu'il puisse manger à la cantine.
    - 13h20 (classe de l'après-midi)
- **Après-midi**, ouverture des portes 13h20 / fermeture 13h30
  - En cas de retards réguliers, personne ne viendra ouvrir à votre enfant, il pourra revenir à l'école à 14h50 (récréation de l'a.m.).
- **Sortie**, ouverture des portes 16h30
  - En cas de retards réguliers, votre enfant pourra être laissé seul dehors s'il n'est pas inscrit au périscolaire.

# ORGANISATION DE LA SORTIE



**Sortie des CP**



**Sortie des autres classes**

# DIFFERENCES AVEC LA MATERNELLE

- **La sortie des élèves s'effectue sous la surveillance de leurs enseignants jusqu'aux portes de l'établissement. Votre enfant est alors sous votre responsabilité.**
- **Votre enfant peut donc vous attendre à l'extérieur de l'école ou rentrer seul chez lui.**

## COMMENT FAIRE POUR EVITER QUE VOTRE ENFANT SE RETROUVE SEUL EN DEHORS DE L'ECOLE?

**ATTENTION! LA MATERNELLE N'OUVRIRA SES PORTES QU'A 16H25**

1. Lui donner une marche à suivre,
2. L'inscrire au périscolaire (JIS),
3. S'organiser avec d'autres familles,
4. Lui apprendre à vous rejoindre (travail, maternelle...),

Il y a beaucoup moins de personnel pour s'occuper de vos enfants (nous sommes 16 enseignantes pour 400 élèves environ).

Personne ne les aidera aux toilettes.

Personne ne s'occupera de leurs habits, ni de leurs jouets, ni de leurs affaires d'école.

Personne ne leur attachera leurs lacets tout au long de la journée.

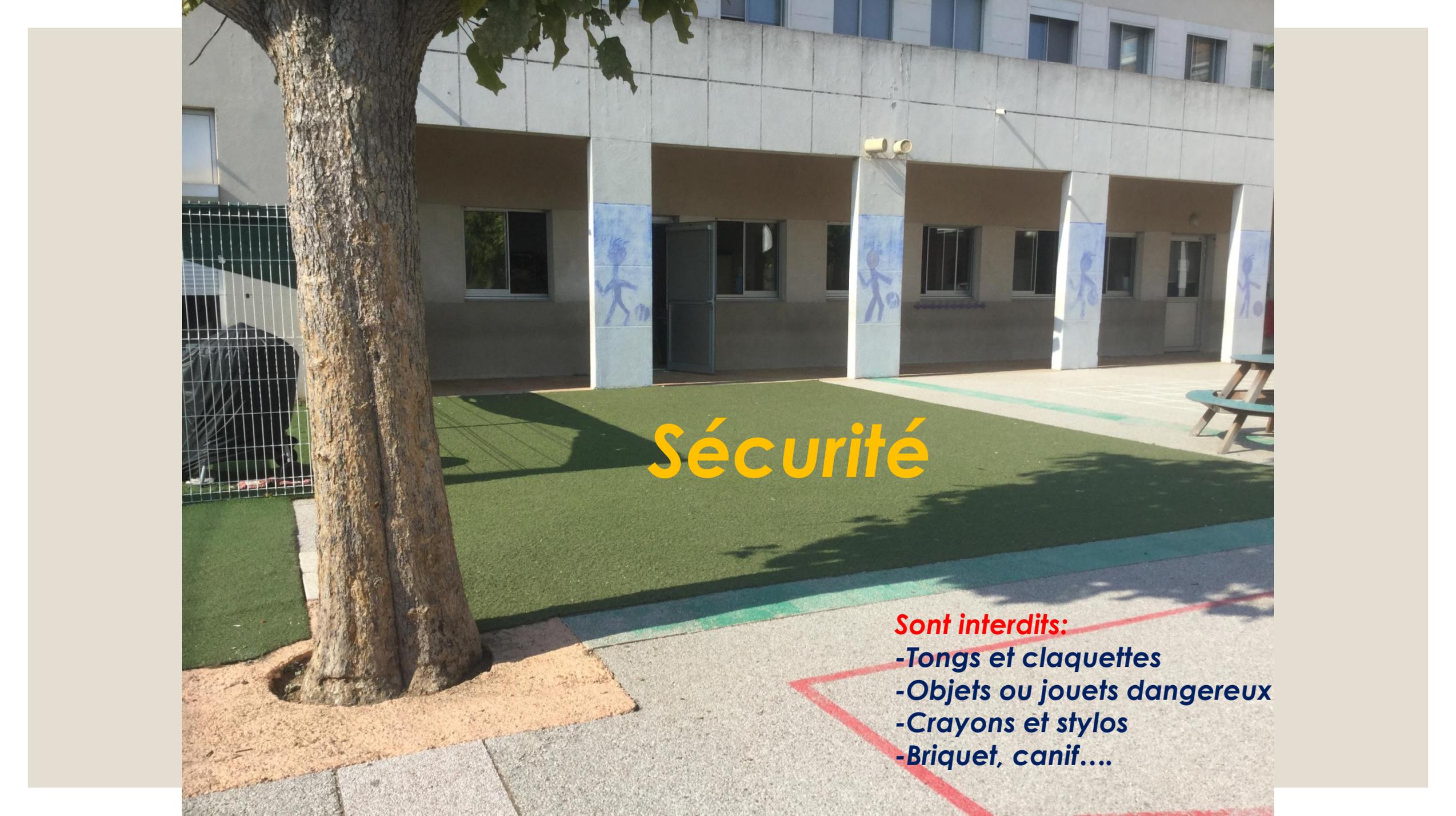
En résumé vos enfants doivent être autonomes dans la gestion de leurs affaires.

# Les vêtements en perdition





***Vêtements trouvés***



# Sécurité

**Sont interdits:**

- Tongs et claquettes
- Objets ou jouets dangereux
- Crayons et stylos
- Briquet, canif....

# Jouets apportés à l'école :

Les livres sont marqués au nom de votre enfant.

Seuls les balles et ballons en mousse molle sont autorisés (marqués au nom de votre enfant).



Les jeux sont dans une pochette marquée au nom de votre enfant.



# Entrées ou sorties d'un élève en dehors des horaires de l'école:



-Sorties régulières sur le temps scolaire pour se rendre à des soins.

-Sortie exceptionnelle pour RDV médical.

-Sortie exceptionnelle pour convenance familiale.

**POSSIBLES uniquement en début ou en fin de récréation ou de 1/2 journée de classe:**

-10h ou 10h20

-11h30 ou 13h20

-14h50 ou 15h10



# Information **ET** régularisation des absences:

- **Information:**

Avant 9h sur le répondeur de l'école ou par mail (école).

- **Régularisation:**

**Toujours par un écrit** : mot sur papier libre mis dans le cahier de liaison – certificat médical – acte d'événement familial...

Nous classons les absences en 4 catégories:

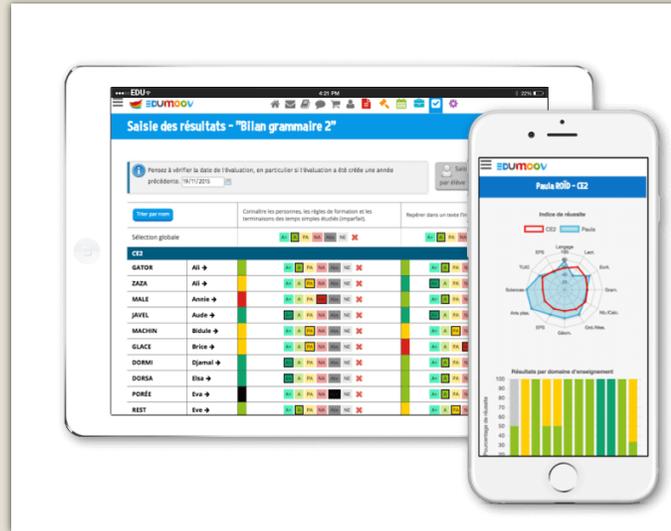
- Les absences **justifiées/injustifiées**

Et dans chacune de ces catégories en

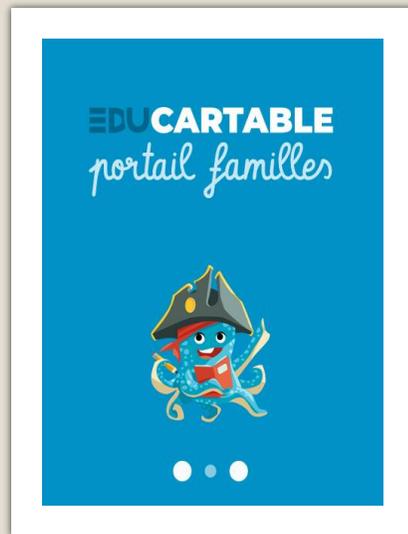
- **légitimes/illégitimes**

Si les absences illégitimes **dépassent 3 demi-journées** par mois, je dois le signaler à l'Académie (**loi sur l'obligation scolaire**).

# Suivi scolaire de voter enfant:



- Il n'y a plus de livrets scolaires papier, vous signez les livrets sur l'application. Les 2 parents doivent les signer.
- Il vous revient de télécharger les livrets de votre enfant pour les conserver.
- En raison de la RGPD, nous ne pouvons rien conserver au delà du temps de scolarisation de votre enfant.



**EduConnect**  
Un compte unique pour suivre et accompagner la scolarité de mon enfant

**À QUOI SERT EDUCONNECT ?**  
EduConnect est un compte unique qui permet d'accéder à un ensemble de services et démarches en ligne pour suivre la scolarité de mes enfants

**J'utilise ce compte unique :**  
— 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous mes enfants  
— tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

**Je peux accéder par exemple :**  
— aux démarches en ligne (Scolarité services) comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc.  
— à l'espace numérique de travail (ENT)  
— au livret scolaire de mes enfants.

**COMMENT CA MARCHE ?**  
Sur [talservices.education.gouv.fr](https://talservices.education.gouv.fr)

- 1 Pour créer mon compte unique, j'ai besoin du numéro de téléphone portable donné lors de l'inscription de mes enfants.
- 2 Une fois que mon compte est créé, j'accède aux services et démarches associés à chacun de mes enfants.

*EduConnect remplace mes anciens comptes : il simplifie le suivi et l'accompagnement de la scolarité de mes enfants.*

Tout au long de l'année le professeur de votre enfant vous transmettra des cahiers et des évaluations à signer qui vous permettront de suivre attentivement l'évolution de votre enfant.

# Dossier administratif de rentrée - 1 -



École Élémentaire Publique Jean GIONO 210 rue Jean Naffe 83260 La Crau

**-FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS-**

Nous vous remercions de passer du temps à compléter LISIBLEMENT (Attention aux n° de téléphone et mail !) et retenir ce document, pour la sécurité de votre enfant.

**IMPORTANT :** Tout changement (situation familiale, adresse, n° de téléphone, santé...) devra être signalé le plus rapidement possible. Si votre enfant a été reconnu par son père à l'État Civil, **il est obligatoire** de faire figurer son nom sur cette fiche, même si vous ne connaissez pas ses coordonnées.

Nom de l'élève : ..... Prénom : .....

Date et lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

| Parent (mère)                                              | Parent* (père)                                   |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| NOM (jeune fille), Prénom : .....                          | NOM, Prénom : .....                              |
| Epouse : .....<br><small>(entourer le nom d'usage)</small> | Adresse : .....                                  |
| Adresse : .....                                            | Tel dom : .....                                  |
| Tel dom : .....                                            | Tel port : .....                                 |
| Tel port : .....                                           | Tel Travail : .....                              |
| Tel Travail : .....                                        | Courriel : .....                                 |
| Courriel : .....                                           | <small>(écriture lisibile indispensable)</small> |

Situation de famille : mariés  — vie maritale/PACS  — célibataire  — divorcés ou séparés

|                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Profession parent :</b> <small>(entourez la mention correcte)</small></p> <p>Agriculteur<br/>Artisan, commerçant<br/>Profession libérale, cadre<br/>Fonctionnaire<br/>Employé<br/>Ouvrier<br/>Parent au foyer<br/>Retraité<br/>Sans emploi</p> | <p><b>Profession parent* :</b></p> <p>Agriculteur<br/>Artisan, commerçant<br/>Profession libérale, cadre<br/>Fonctionnaire<br/>Employé<br/>Ouvrier<br/>Parent au foyer<br/>Retraité<br/>Sans emploi</p> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

..... **précisez votre profession** .....  
..... **employeur** .....

**Fratrie :** combien avez-vous d'enfants ? Dans le même foyer .....  
En familles recomposées.....  
NOM et Prénom des frères et sœurs fréquentant aussi l'école Jean GIONO : .....

**SANTÉ**

**Médecin de famille :**  
Nom : ..... Numéro de téléphone : .....

**Autres renseignement(s) que vous jugez utile(s) concernant la santé de l'élève :**  
.....

Nécessité de mise en place d'un PAI :  non  oui pour .....

**PERSONNES AUTORISÉES À PRENDRE VOTRE ENFANT À L'ÉCOLE ET À CONTACTER EN CAS DE BESOIN.**

| NOM et Prénom | Lien avec l'élève | Tel domicile | Tel portable | Tel travail |
|---------------|-------------------|--------------|--------------|-------------|
|               |                   |              |              |             |
|               |                   |              |              |             |
|               |                   |              |              |             |
|               |                   |              |              |             |
|               |                   |              |              |             |
|               |                   |              |              |             |
|               |                   |              |              |             |

En cas de séparation, 3 personnes seront autorisées pour chaque parent.

**INFORMATIONS PÉRISCOLAIRES**

Ne vaut pas inscription, cette partie n'est qu'à titre informatif.

J.I.S: garderie périscolaire payante:

de 7h30 à 8h20 :  toujours  occasionnellement  jamais  
de 16h30 à 18h30 :  toujours  occasionnellement  jamais

CANTINE:  toujours  1 ou 2 fois par sem. ....  jamais

BUS : matin  soir  jamais

Quelle ligne (quartier)? .....

Tous les services municipaux nécessitent une inscription à prendre auprès des services municipaux.

**ATTENTION, seules les modifications écrites dans le cahier de liaison ET montrées à l'enseignante de la classe pourront être prises en compte (pensez à rappeler à votre enfant de montrer son cahier de liaison).**

**Je m'engage à signaler, auprès de la Directrice et par écrit, tous changements modifiant les indications mentionnées sur cette fiche recto et verso.**

La Crau, le .....

|                                              |                |
|----------------------------------------------|----------------|
| Signature                                    | Signature      |
| Parent (mère ou tuteur ou responsable légal) | Parent* (père) |

**ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES**

Parent :  Je ne désire pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves. (Ne cocher qu'en cas de refus)

Parent\* :  Je ne désire pas communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves. (Ne cocher qu'en cas de refus)

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent : article 34 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978. Pour l'exercer, vous devez faire une demande écrite auprès de la directrice de l'école.

**ATTENTION, les signatures du second parent sont obligatoires si celui-ci est présent. En cas d'absence en indiquer les raisons (pas nécessaire si l'enfant est reconnu uniquement par sa mère).**

# Dossier administratif de rentrée - 2 -

|                                                                        |  |
|------------------------------------------------------------------------|--|
| École Élémentaire Publique Jean GIONO 210 rue Jean Natte 83260 La Crau |  |
| - FICHE D'URGENCE -                                                    |  |



**Cette fiche est transmise au SAMU (ou pompiers) en cas d'évacuation**

|                                                  |                                |
|--------------------------------------------------|--------------------------------|
| Nom de l'établissement<br>EPU Jean GIONO La Crau | Année scolaire :<br>2022 /2023 |
| Nom : .....                                      | Prénom : .....                 |
| Classe : .....                                   | Date de naissance : .....      |

Enfant nécessitant la mise en place d'un PAI :  non  oui -pour .....

Nom et adresse des parents ou du représentant légal : .....

N° de Sécurité Sociale et adresse du centre de sécurité sociale : .....

N° et adresse de l'assurance scolaire : .....

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant le plus possible de numéros de téléphone :

1 - N° toujours accessible : .....

2 - N° du père : .....

3 - N° de la mère : .....

4 - Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement : .....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique : .....  
(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance du service d'urgence (allergies, précautions particulières à prendre ..) : .....

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant : .....

*École élémentaire publique Jean GIONO 210, rue Jean Natte 83260 La Crau  
Tel : 04 94 66 71 08*

# Dossier administratif de rentrée - 3 -

## Autorisation parentale d'enregistrement et d'utilisation de l'image/la voix d'une personne mineure

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des élèves (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre du projet spécifié ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués aux élèves et leurs responsables légaux.

Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7). Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

L'école élémentaire publique Jean GIONO de La Crau – Var – Année scolaire 2023/2024  
Classe : .....

### 1- Finalités envisagées

Gestion administrative, activités pédagogiques, vie de l'établissement et de la classe, projets inter-établissements (projets « Paris 2024 », défis lecture, maths... correspondances scolaires en France ou à l'étranger...), photographie scolaire, ENT de l'école, blog de la classe, photos ou vidéos permettant d'illustrer les activités de classe.

### 2- Modes d'exploitation envisagés \* cocher les cases

| Autorisation*                                                | Support                                          | Conservation     | Étendue de la diffusion                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> OUI<br><input type="checkbox"/> NON | Gestion administrative, logiciel de vie scolaire | 1 année scolaire | Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire                                                                            |
| <input type="checkbox"/> OUI<br><input type="checkbox"/> NON | Trombinoscope                                    | 1 année scolaire | Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire et élèves de l'établissement ou établissements partenaires                 |
| <input type="checkbox"/> OUI<br><input type="checkbox"/> NON | Pour usage collectif en classe                   | 1 année scolaire | Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire et élèves de l'établissement ou établissements partenaires                 |
| <input type="checkbox"/> OUI<br><input type="checkbox"/> NON | En ligne                                         | 1 année scolaire | Site avec accès réservé (ENT, plateformes) : Edumoo et Educartable                                                                       |
| <input type="checkbox"/> OUI<br><input type="checkbox"/> NON | Support de stockage amovible                     | 1 année scolaire | Equipe pédagogique et élèves de l'établissement ou établissements partenaires                                                            |
| <input type="checkbox"/> OUI<br><input type="checkbox"/> NON | Projection collective                            | 1 année scolaire | <input type="checkbox"/> Usage collectif dans les classes <input type="checkbox"/> Usage institutionnel (éducatif, formation, recherche) |
| <input type="checkbox"/> OUI<br><input type="checkbox"/> NON | Autre : .....                                    | 1 année scolaire |                                                                                                                                          |

### 3- Consentement de l'élève

On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce projet.  On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait voir cet enregistrement.  
Et je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour ce projet,  mon image  ma voix.  
Nom prénom de l'élève : ..... Signature : .....

### 4- Autorisation parentale – Les noms des 2 parents doivent apparaître

Je (Nous) soussigné(e)(s) .....  
Agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de : .....  
Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom et  
 autorise(ons) la captation de l'image / de la voix de l'enfant et l'utilisation qui en sera faite par son école / établissement scolaire.  
 n'autorise(ons) pas la captation de l'image / de la voix de l'enfant. Merci d'écrire lisiblement le mot « REFUS » : .....

Fait à La Crau Le .....2023 Signature (s) : Parent 1 ..... Parent 2 .....

### 5- Pour exercer vos droits

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par le directeur académique des services de l'éducation nationale pour les écoles afin de répondre à une mission d'intérêt public. Ces données ne sont pas conservées au-delà de l'année scolaire relative à la présente autorisation. Les informations vous concernant ainsi que votre enfant ne sont transmises qu'aux seules personnes en charge du traitement de la présente autorisation.  
Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.  
Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante: [dpo@ac-niortiers.fr](mailto:dpo@ac-niortiers.fr). Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenay – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07

## Charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques



### ●●● Faire du numérique un espace d'émancipation et d'inclusion

- 1 L'acquisition d'une culture numérique permet à chaque élève d'exercer sa citoyenneté dans une société inclusive.
- 2 La prise de conscience de l'empreinte des équipements et des usages du numérique sur l'environnement contribue au développement de connaissances, de pratiques écocitoyennes et d'usages responsables et sobres.
- 3 Le numérique participe à l'augmentation du pouvoir d'agir et de la confiance en soi des élèves en permettant l'engagement, la créativité et la réflexion critique.
- 4 La culture des communs numériques favorise la cocréation et le partage des ressources pérennes et accessibles que la communauté scolaire peut librement utiliser et modifier.
- 5 La compréhension des enjeux du numérique, y compris économiques, ainsi que de l'intelligence artificielle contribue au développement de la pensée critique de chaque élève et lui donne des clés pour préparer son avenir.

### ●●● Faire du numérique un espace de droit

- 6 Le droit s'applique dans le monde numérique. Les droits de chaque élève doivent y être respectés, protégés et mis en œuvre.
- 7 Chacun et chacun a droit au respect de sa vie privée et à la protection de ses données personnelles. Les élèves doivent être informés et sensibilisés à leurs droits et devoirs de manière adaptée à leur âge.
- 8 L'accès, la diffusion ou la création d'œuvres nécessitent de respecter les droits de la propriété intellectuelle.
- 9 Les libertés d'opinion et d'expression de tous les élèves sont garanties dans le cadre fixé par la loi et les règles élémentaires de communication.
- 10 Toute forme d'expression discriminatoire constitutive de harcèlement ou incitant à la haine est un délit. Les élèves sont formés aux moyens de s'y opposer. Chacun et chacun contribue à son signallement, pour le respect d'autrui.

### ●●● Faire du numérique un espace de vigilance

- 11 La communauté éducative garantit l'égalité d'accès au numérique et à ses usages à tous les élèves. Elle veille aussi à l'égalité entre les filles et les garçons dans l'accès aux formations et en particulier celles qui mènent aux métiers du numérique.
- 12 L'usage du numérique, notamment par l'utilisation des écrans, doit être raisonné, adapté à l'âge des élèves et respectueux de leurs rythmes de vie et de leur santé. Il doit faire l'objet d'un accompagnement global, en liaison avec les familles, et respecter le droit à la déconnexion de chacune et chacun.
- 13 La lutte contre les manipulations de l'information s'exerce en formant les élèves à la pratique de la vérification de l'information et à son analyse critique, notamment dans le repérage des fausses informations, de leur diffusion et de leur impact sur la vie personnelle et la société.
- 14 La compréhension et l'application des principes fondamentaux de la sécurité numérique collective et individuelle, notamment celle des systèmes d'information, sont l'affaire de toutes et tous. Chaque élève y est sensibilisé tout au long de sa scolarité afin de préserver son identité et sa réputation numériques.

<https://eduscol.education.fr/3730/charte-pour-l-education-la-culture-et-la-citoyennete-numeriques>

## CHARTE DU PARENT ACCOMPAGNATEUR

Nous vous solliciterons tout au long de l'année pour nous accompagner lors de sorties scolaires, de séances d'EPS... Votre aide nous est indispensable pour pouvoir sortir et nous vous remercions d'avance pour votre aide.

En raison de renforcement des lois de protection des données et des images nous devons vous faire signer cette charte pour que vous puissiez nous accompagner.

### Mon rôle

J'accompagne un groupe d'enfants en sortie, ou je mène une activité, en fonction des consignes données par l'enseignant. Il me fait confiance pour intervenir auprès des enfants du groupe qu'il m'a confié.

- Mon attitude est la même avec tous les enfants de ce groupe, (y compris si mon propre enfant en fait partie). J'accepte l'éventualité de ne pas avoir mon enfant dans le groupe.
- Mon langage se doit d'être correct.

### La sécurité du groupe

- Je veille particulièrement à la sécurité et à la santé de tous les enfants.
- Dans la rue, j'assure que le rang reste serré et se déplace côté habitation et non côté chaussée. Je suis particulièrement vigilant(e) en traversant les rues.
- Si un groupe m'est confié, j'identifie clairement les enfants dont je suis responsable. Je vérifie régulièrement que mon groupe est au complet et reste en permanence avec le groupe qui m'a été confié.
- Je ne prends aucune initiative (même aller aux toilettes) sans en informer l'enseignant.
- Je fais respecter les consignes, le calme ainsi qu'une tenue correcte des élèves.
- Si un enfant outrepassé les règles, se blesse ou ne se sent pas bien, j'en informe l'enseignant.

### Les interdits

- Je ne propose aucun aliment (y compris des friandises), ni à mon enfant, ni aux autres enfants (il peut y avoir des risques d'allergies alimentaires).
- Je ne fume pas ni ne vapote en présence des élèves.
- Je ne prends pas de photos des enfants ni du mien.
- Je n'utilise mon téléphone qu'en cas d'urgence.
- Je garde confidentielle toute information portée à ma connaissance lors de la sortie ou de l'activité.

Un immense merci pour votre collaboration

Parent 1 : (NOM +Prénom) ..... Parent 2 : (NOM +Prénom) .....

Signatures :

# Dossier administratif de rentrée - 4 -



École Élémentaire  
Jean Giono La Crau  
académie  
NICE

## Règlement intérieur

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur complet est envoyé à tous les parents par mail en début d'année. **Il est à lire scrupuleusement.** Il est rediscuté et mis au vote lors du premier conseil d'école de l'année.

### HORAIRES CLASSE

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi  
8h30-11h30 13h30-16h30  
Accueil de 10' avant  
(8h20-8h30 et 13h20-13h30)  
Tout retard gêne le fonctionnement de l'école, aucun personnel n'étant disponible pour vous ouvrir.

### ENTRÉES/SORTIES

Durant le temps scolaire, les élèves sont accueillis/ramenés à la porte aux horaires d'entrée, de sortie ou de récréations (10h/10h20 et 14h50/15h10)  
Pas d'entrées/sorties pour retard, RDV médical ou prises en charge extérieures régulières en dehors de ces horaires.

### ABSENCES

Quelle qu'en soit la raison, l'école doit être avertie de l'absence de votre enfant au plus tôt (dernière limite 9h!) en précisant les causes. **Toute absence doit être justifiée par écrit (Mail à l'école et cahier de liaison).**

### ENFANT MALADE

Lorsque votre enfant est malade (fièvre > 38°, vomissements, diarrhées...), vous êtes priés de le garder afin qu'il puisse se soigner et éviter des contagions. **Dans ces conditions sanitaires nous vous demanderons aussi de venir le chercher à l'école.**

### TOUJOURS ET EFFETS PERSONNELS

Les appareils connectés sont interdits; tous les vêtements de vos enfants doivent être marqués; vos enfants peuvent apporter 1 ou 2 jeux (jouets) rangés dans une petite pochette à son nom. **L'école n'est pas responsable des effets personnels des enfants.**

### TENUE ADAPTÉE

Merci de veiller à ce que votre enfant porte des vêtements et chaussures adaptés à une vie d'écolier qui bouge, joue, saute, court etc. afin qu'il puisse se mouvoir sans gêne pour lui comme pour les autres.

### RENDEZ-VOUS

Les parents qui souhaitent rencontrer les enseignants/la directrice doivent prendre rendez-vous afin que l'entretien se déroule dans les meilleures conditions.

### PARENTS ACCOMPAGNEURS

Sans demande ou autorisation de l'enseignant, il est interdit de prendre des photos/filmer les élèves lorsque vous les accompagnez en sortie.

### GOÛTER

Les goûters en récréation sont autorisés uniquement le matin. Ils doivent se composer exclusivement de fruits ou compotes.

### RESPECT DU MATERIEL

Le matériel et les livres prêtés par l'école (manuels scolaires et livres de bibliothèque) seront à remplacer/rambourser en cas de dégradation.

### COMPORTEMENT

Les parents dont les enfants agissent de manière inappropriée (violences verbales et physiques, irrespect, dégradation...) seront avertis. Des sanctions graduées seront mises en place.

**SIGNATURES PARENTS/ENFANT**

L'intégralité du règlement intérieur se trouve sur le site <https://giono.toutemonecole.fr/>

École Élémentaire Publique Jean GIONO, 210 rue Jean Natte 83260 La Crau  
- REGLEMENTATION SCOLAIRE -

Les signatures des deux parents sont indispensables sur ce document.  
(vous pouvez garder ce document jusqu'à ce que l'autre parent ait pu le signer si garde alternée ou lui envoyer par mail)

Je, soussigné(e)..... parent 1 (ou tuteur)

Je, soussigné(e) ..... parent 2

de l'enfant .....

• certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école (visible dans le hall de l'école et à l'adresse et sur le lien:

<https://www.toutemonecole.com/space/59d3cd09-57e1-4990-b7e2-8e391a8a11f9/pages/edit/132766>

La charte pour l'usage du numérique à l'école y est annexée.

• savoir qu'en France, entre 3 et 16 ans, la scolarité est obligatoire (**textes de référence: Loi d'orientation N° 89-486 du 10 Juillet 1989 article 2, ordonnance N° 59-45 du 6 Janvier 1959, circulaire du 12 Décembre 1989 (B.O. N°46), lois Organiques de 1881 et 1882**). Je dois donc informer l'école de l'absence de mon enfant dès le 1<sup>er</sup> jour en indiquant la cause de l'absence (répondeur de l'école ou la Directrice à l'entrée de l'école).

• savoir que l'école est dans le dispositif national de lutte contre le harcèlement (PHARE), que de ce fait, mon enfant peut être entendu (témoin, délégué, médiateur...) par du personnel de l'Education Nationale extérieur à l'école, sans que j'en sois informé(e) par la directrice.

• savoir que l'Education Physique et Sportive est une matière obligatoire, mon enfant ne peut en être dispensé que par un certificat médical.

• savoir que la participation de mon enfant aux sorties pédagogiques se déroulant pendant le temps scolaire est obligatoire.

• savoir que le livret scolaire numérique de mon enfant doit être signé par les deux parents, que le parent ayant reçu l'information de la mise en ligne doit le transmettre à l'autre parent. Si pour des raisons personnelles cela n'était pas possible, le parent étant empêché de signer ce document peut faire une demande écrite à la Directrice pour recevoir les informations nécessaires à la signature du livret.

La Crau, le .....

Signature Parent 1

Signature Parent 2

# Dossier administratif de rentrée - 5 -

## Assurance scolaire :

- **La Responsabilité Civile est obligatoire:** vous devez fournir à l'école une attestation sur laquelle figure, le nom de votre enfant et sa durée. Soit l'année scolaire, soit l'année civile avec une « tacite reconduction » indiquée. Dans ce dernier cas vous devrez fournir une nouvelle attestation en janvier.
- **L'individuelle accident n'est pas obligatoire mais fortement conseillée:**
  - à tous, c'est la seule assurance qui vous indemniserà en cas d'accident grave, particulièrement
  - aux enfants portant des lunettes,
  - et elle deviendra obligatoire si votre enfant part en voyage scolaire.

# R.G.P.D.

- Les blogs de classe sont sur l'E.N.T. « Educartable »
- Il me reste juste un petit espace sur « Toutemonannee.com » dans lequel je mets quelques documents consultables par les familles.
- Les listes de classe ne peuvent plus être affichées à la porte de l'école.
- Nous ne pouvons plus utiliser des applications ou des sites non validés, en terme de sécurité, par l'Education Nationale.
- Pour accompagner une sortie scolaire vous devrez avoir signé la « charte des parents accompagnateurs », qui sera dans le dossier de rentré de votre enfant.

Site : [giono.toutemonecole.fr](http://giono.toutemonecole.fr) :

Obsolète!

**Ecole Elémentaire Publique Jean Giono**  
La Crau

**12** **Certificats de scolarité** Par Elinn BONNARDEL • Publié le 12/09/2023  
Bonjour,  
Certains d'entre-vous ont des adresses anciennes sur les certificats de scolarité. Cela n'a aucune importance, seuls les nom, prénom, date de naissance, année scolaire et établissement sont importants sur ce document. Normalement, en Janvier 2024 les mises à jour de la base de données seront faites.  
[Voir la suite >](#)

**1** **Reunions de rentrée présentations par classe** Par Elinn BONNARDEL • Publié le 01/09/2023  
Vous trouverez ci-dessous le tableau des réunions de rentrée par classe.  
[Voir la suite >](#)

**1** **Réunion de rentrée des CP mardi 5 septembre** Par Elinn BONNARDEL • Publié le 01/09/2023  
Les enseignantes de CP organiseront leur réunion de présentation le mardi 5 septembre de 17h à 18h dans la classe de votre enfant.  
Les aménagements liés au plan VIGIPIRATE renforcé sont toujours en vigueur. Les portes ne seront ouvertes que de 16h55 à 17h05.  
L'entrée sera filtrée et possible uniquement de 16h55 à 17h05. Nous espérons votre compréhension.  
Pour que la réunion se passe au mieux, merci de ne pas venir avec vos enfants. Durant ces réunions, des...  
[Voir la suite >](#)

- VIE DE L'ÉTABLISSEMENT
- NOTRE ADRESSE
- CONTACTEZ-NOUS
- PROTOCOLE PHARE - LUTTE...
- RÉSULTATS TOMBOLA NOËL ...
- PROGRAMME D'EDUCATION ...
- RENTREE SEPTEMBRE 2024 ...
- COMPTE-RENDU DE LA RÉU...
- PRÉSENTATION
- VISITE VIRTUELLE DE L'ECOL...
- PROJET D'ECOLE 2020-2024
- PROCÈS-VERBAUX DES CON...
- LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR
- LES HORAIRES ET FONCTIO...
- LE PERSONNEL
- REPRÉSENTANTS DES PARE...
- MODALITÉS D'INSCRIPTION
- ACCUEIL PÉRISCOLAIRE, GA...
- MALADIES CONTAGIEUSES E...
- CALENDRIER DES VACANCE...
- LIVRET SCOLAIRE NUMERIQ...
- ARCHIVES

Recevez les nouvelles par email

Mis à jour

**Ecole Elémentaire Publique Jean Giono**  
La Crau

**12** **Certificats de scolarité**  
Par Elinn BONNARDEL • Publié le 12/09/2023

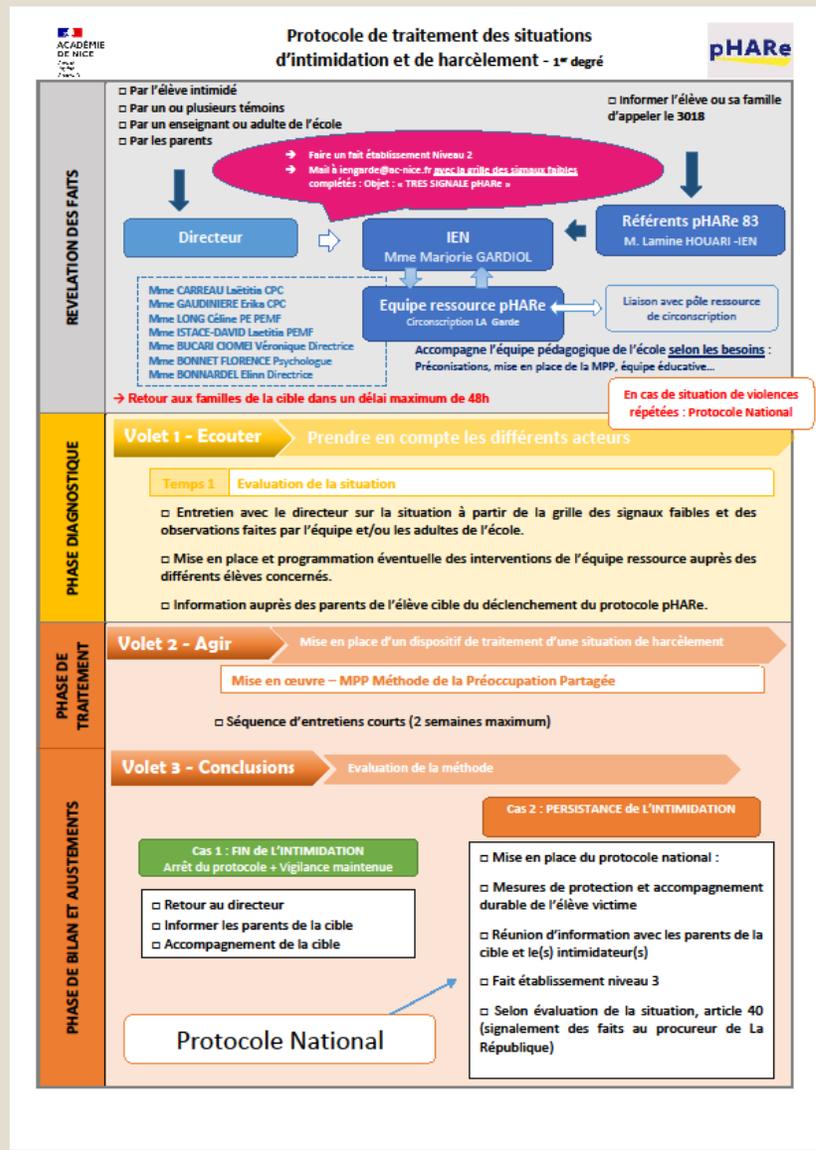
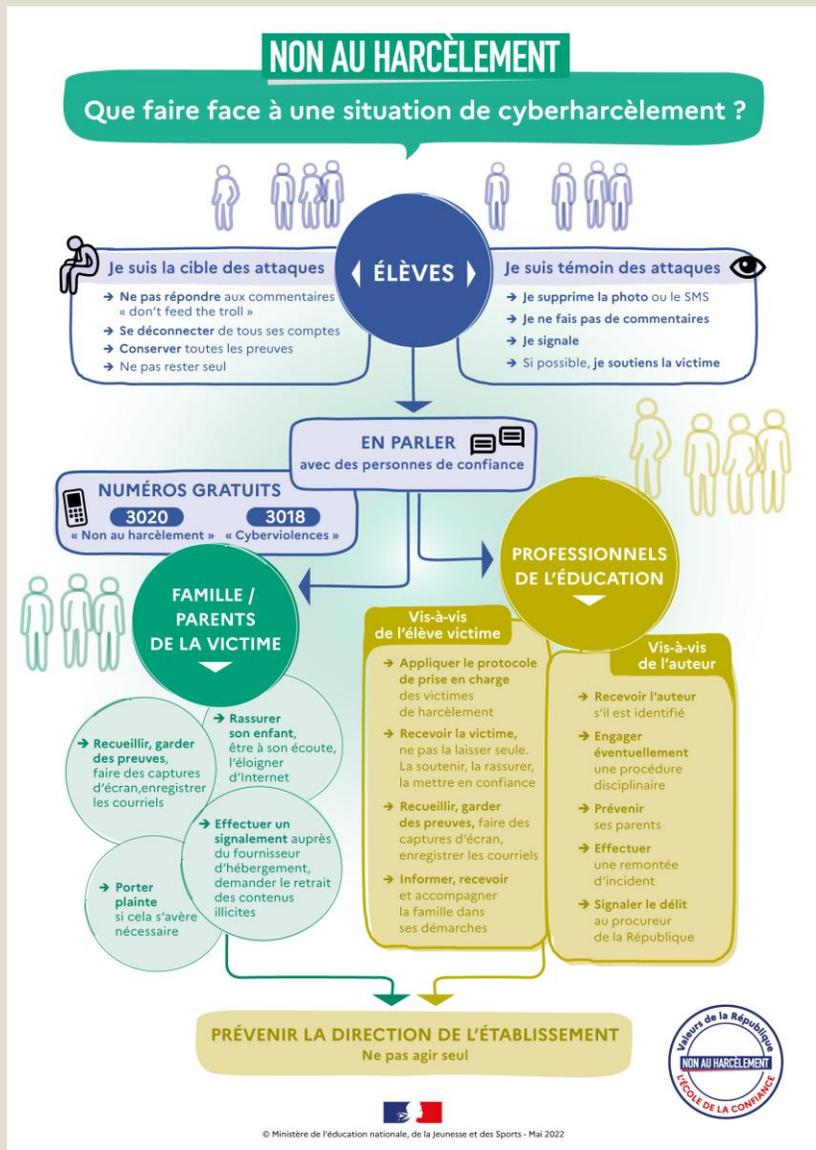
Bonjour,  
Certains d'entre-vous ont des adresses anciennes sur les certificats de scolarité. Cela n'a aucune importance, seuls les nom, prénom, date de naissance, année scolaire et établissement sont importants sur ce document.  
Normalement, en Janvier 2024 les mises à jour de la base de données seront faites.  
[Voir la suite >](#)

0 fichier 0 commentaire

**Ecole Elémentaire Publique Jean Giono**  
La Crau

- VIE DE L'ÉTABLISSEMENT
- NOTRE ADRESSE
- CONTACTEZ-NOUS
- JOURNAUX
- PROTOCOLE PHARE - LUTTE CONTRE ...
- RÉSULTATS TOMBOLA NOËL 2025
- PROGRAMME D'EDUCATION À LA VIE ...
- RENTREE SEPTEMBRE 2025 -INFO**
- COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION "NO...
- PRÉSENTATION
- VISITE VIRTUELLE DE L'ECOLE JEAN G...
- PROJET D'ECOLE 2020-2024
- PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS D'E...
- LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR
- LES HORAIRES ET FONCTIONNEMENT
- LE PERSONNEL
- REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'EL...

# Protocole de lutte contre le harcèlement (pHARe)



# Protocole de lutte contre le harcèlement (pHARe)

- **En première intention : Méthode de la Préoccupation Partagée (MPP), si cela ne suffit pas ou ne fonctionne pas...**
- **En deuxième intention : mise en action du protocole départemental géré par l'Académie...**
- **En dernière intention : judiciarisation de la situation**

**Lors du 1<sup>er</sup> Conseil d'Ecole nous présenterons le protocole pHARe de la circonscription et le Plan de formation des élèves de l'école sur ce sujet.**

# Symboles et emblèmes de la République



## LE DRAPEAU BLEU-BLANC-ROUGE

Les 3 couleurs sont apparues pour la première fois le 17 juillet 1789. Elles allient le blanc (symbole du pouvoir royal) au bleu et au rouge, couleurs de Paris



## LA MARSEILLAISE

Composée par Rouget de Lisle en 1792, elle devient hymne national par un décret de la Convention du 14 juillet 1795



## LE 14 JUILLET

Jour de la fête nationale qui commémore la prise de la Bastille le 14 juillet 1789



## LA MARIANNE

Symbole de la République, elle est visible dans chaque mairie



## LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Devise de la République adoptée par la II<sup>e</sup>, puis par la III<sup>e</sup> République. La devise est inscrite sur les frontons des institutions publiques à partir de 1880

**1** La France est une République indivisible, laïque, démocratique et égale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

**2** La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

### •• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

**3** La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

**4** La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

**5** La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

## CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

**6** La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

**7** La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

**8** La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

**9** La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

**10** Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

**11** Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

### •• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

**12** Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

**13** Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

**14** Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

**15** Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.



# Valeurs de la République et Charte de la laïcité

# Comment vous pouvez aider votre enfant à bien démarrer à l'école élémentaire :

- En lui donnant un cadre horaire régulier et strict (à 7 ans les enfants doivent être au lit à 20h30).
- En limitant son temps d'écran à 1h par jour (c'est déjà beaucoup!)
- En prenant le temps de le faire déjeuner le matin sans regarder la TV.
- En ayant pris la peine de regarder son cartable la veille :
  - d'y avoir enlevé les choses inutiles et les déchets
  - d'avoir regardé (et le cas échéant signé) son cahier de liaison
  - d'avoir regardé son cahier de textes avec lui (l'aider à apprendre ses leçons).
- En l'encourageant dans son travail et en le guidant dans ses compétences psychosociales.

# Comment vous pouvez participer plus activement à la vie de l'école :

- **En vous rapprochant des associations de parents d'élèves de l'école:**
  - PEEP,
  - FCPE,
  - Indépendants.
- **En devenant délégué des parents d'élèves au Conseil d'Ecole. Celui-ci se tiendra à 3 reprises durant l'année, des mardis soir de 17h à 19h. Y seront discutés:**
  - Du Projet d'Ecole
  - De la sécurité dans et aux abords de l'école
  - De l'organisation de l'école et des différents services communaux (entretien, périscolaire, restauration scolaire, transports scolaires, PEDT...)
  - Des activités, sorties, voyages scolaire...
  - Le Règlement Intérieur y est voté ainsi que l'organisation de la semaine scolaire

# Pour communiquer avec l'école

## ◦ La classe :

- sur le blog **Educartable** de classe. L'enseignant vous donnera, en début d'année, les codes pour « récupérer » votre enfant (livret scolaire et blog de classe)
- L'enseignant donnera à votre enfant un **cahier de liaison**. Merci de le parapher chaque fois qu'il y aura un mot, cela nous permet de savoir que vous l'avez lu. Lorsque vous y écrirez un mot l'enseignant fera de même.

## ◦ L'école :

- **Par téléphone 04 94 66 71 08** : Laissez un message vocal, si je suis au bureau et que j'entends qu'il s'agit d'une urgence je décroche sinon laissez un message. **Attention!** Parfois je ne suis pas à l'école ou pas dans mon bureau, il n'y a aucune certitude que votre message soit entendu le jour même.
- **Par mail [ce.0831202F@ac-nice.fr](mailto:ce.0831202F@ac-nice.fr)** : Vous avez plus de chance que votre message aboutisse dans la journée.
- **Le JIS** : Nom du périscolaire de La Crau. Vous pouvez joindre le directeur du périscolaire de l'école, Grégory SANGE, au **06 56 84 03 28**. Ainsi vous pourrez modifier votre organisation si nécessaire (que, finalement, votre enfant sorte ou reste au périscolaire).

**MERCI DE VOUS ÊTRE DÉPLACÉ ET D'AVOIR PRIS LE TEMPS DE  
M'ÉCOUTER.**

**En allant sur :**

**<https://giono.toutemonecole.fr>**

**Vous pourrez visualiser cette réunion et avoir la liste de base des  
fournitures scolaires par niveau.**

**BONNE SOIREE**